



Motion

AG d'ARLES du 25 janvier 2020

L'Assemblée Générale de l'UDDEN13, réunie ce 25 janvier 2020 à Arles (Bouches du Rhône) dénonce les actes d'ingérence du Conseil Fédéral dans le fonctionnement de l'Union départementale des DDEN des Bouches du Rhône, notamment :

- la lettre envoyée par le Président Fédéral à la municipalité de Marseille, mettant en cause le complément d'enquête validé par le CA et envoyé par l'UDDEN13, qui portait sur 97 écoles et non sur quelques-unes comme veut le faire croire ce courrier.
- la suspension de ses fonctions du Président de l'UDDEN 13, élu démocratiquement au sein de l'Union départementale des BDR ;
- le remplacement arbitraire au sein du Conseil Départemental de l'Education Nationale des Bouches du Rhône (CDEN 13), du Président Départemental des DDEN titulaire du poste, nommé par le DASEN 13 conformément à l'Article D241-30 du code de l'éducation.

Face aux désordres que cette situation génère dans l'espace public, auprès des partenaires institutionnels, en décrédibilisant toutes les interventions des DDEN dans le département, l'Assemblée Générale renouvelle son soutien au CA de l'UDDEN 13 et le mandate pour engager toutes interventions nécessaires pour défendre et faire respecter les principes démocratiques de l'UDDEN13 au sein de la Fédération nationale des DDEN.

L'AG souveraine demande au CA du 13 de rétablir dans ses fonctions Patrick Krikorian en tant que Président de l'UDDEN13.

Motion adoptée à l'unanimité des DDEN présents et représentés.

**Le Président par Intérim,
Christian Charron**

**La Secrétaire,
Evelyne Charron**

■ Article D241-30

Les présidents des délégations du département ou leurs représentants élisent un président et un vice-président départementaux.
Ceux-ci représentent l'ensemble des délégations auprès des autorités et instances départementales.